



**Rapport de la commission des finances concernant les Etats financiers 2108
Ainsi que le rapport de gestion 2018 à l'attention de la COGEST**

Membre	Fonction	14.05.2019
Eric Bron	Membre	
Armand Jost	Président Rapporteur	x
Isabel Matos	Membre	
Philippe Muggli	Membre	x
Andreas Zaugg	Membre	X

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers membres de la Commission de Gestion (COGEST),

1. Préambule

La COFIN tient à remercier la COGEST pour son analyse détaillée et très bien documentée (Rapport de Gestion 2018) ainsi que la Municipalité, représentée par M. Philippe Flückiger et sa boursière Mme Anne Bertusi, pour leurs explications complètes et la gestion soigneuse des deniers publics sur la base des excellents documents fournis (Etats financiers 2018 et Rapport de Révision 2018 fourni par la FRI).

L'objectif de ce rapport à l'attention de la COGEST est de permettre à la COFIN de donner son avis sur les Etats financiers 2018 plus particulièrement.

2. Analyse de la Commission

Le résultat net de l'année écoulée se monte à un bénéfice de CHF 557'341,52 après amortissements.

Les quatre éléments déterminants pour la COFIN pour l'année 2018 sont :

1) Une plus-value exceptionnelle des impôts de CHF 735'563,84.

Pour ce premier élément la COFIN comprend la prudence et l'intégration des meilleures pratiques en matière prévisionnelle. La COFIN comprend aussi que l'augmentation des revenus de l'impôt (page 16) n'est pas prévisible car de nombreux facteurs entrent en ligne de compte. La COFIN note que l'augmentation est

principalement due à des correctifs de taxation sur les personnes physique et leur fortune. Pour les personnes morales, une diminution est à enregistrer, probablement due à l'attente de la réforme fiscale. Une prochaine surprise positive serait donc attendue en 2019 ?

2) Une augmentation des liquidités globales de CHF 1'281'132,26.

L'augmentation des liquidités globales (page 4) est réjouissante après quelques années de resserrement. Les liquidités globales en fin d'exercice se montent au 31 décembre 2018 à CHF 3'792'485,82.

3) L'arrivée à échéance et son éventuel renouvellement d'un emprunt bancaire auprès de l'UBS de 10 ans (2009-2019) de CHF 3'000'000. – à un taux de 2,8%.

Cet emprunt a fait l'objet de notre analyse détaillée qui peut être résumée de la façon suivante :

- Il est du ressort de la Municipalité de décider du besoin et du choix du financement de la dette.
- La Municipalité renouvelle, selon les besoins, en été 2019 ses emprunts long terme arrivés à échéance. Elle est habilitée à les renouveler par des emprunts à court terme (par exemple sur une base trimestrielle), ce qui permet de rester flexible et bénéficier d'un taux d'intérêt exceptionnellement bas (entre - 0,1% et - 0,05%).
- Le taux à 10 ans selon les marchés financiers suisses se situe aux environs de 1,2%. Elle peut aussi opter pour tout ou partie de renouveler ses emprunts par du long terme.
- Le plafond d'endettement se situe au 31 décembre 2018 à CHF 20'375'000. – avec une autorisation de fonctionner pour la législature de CHF 28'000'000. –.

La question est alors de savoir s'il faut renouveler cet emprunt de CHF 3'000'000. – à la hauteur de ce même montant et de porter le choix sur du court terme ou sur du long terme à 10 ans, voire une autre période intermédiaire à moyen terme comme le 5 ans.

Le niveau des taux d'intérêts actuels est très bas et la politique monétaire de la BNS annonce pour ces prochains mois des taux de référence également très bas.

Dans tous les cas de figure, la Municipalité devra surveiller sa stratégie régulièrement, notamment en cas de forte reprise de la conjoncture, d'un risque d'inflation et une montée des taux d'intérêts. Dans ce cas, il est essentiel de modifier la durée des emprunts actuels à court terme par du long terme.

4) Comptes des associations

LA COFIN tient à rappeler qu'elle n'a aucune vue sur les comptes des associations intercommunales. Comme déjà partagé, la Municipalité ainsi que le Conseil Communal fait partie des organes de délibération des associations. Ceci étant, la COFIN trouve regrettable de n'avoir aucune information documentée et aucun moyen de donner son avis lors du rapport de Gestion alors que les montants en jeu sont importants.

3. Conclusion

La COFIN remercie la COGEST d'avoir partagé son travail et recommande à la Municipalité d'évaluer les besoins de financement pour les investissements et de mettre à jour la planification du cash-flow du budget 2019 par des données actuelles. Partant du principe que les dépenses courantes devraient être financées dans la mesure du possible par les liquidités, la CoFin laisse la liberté à la Municipalité du choix de financement des emprunts arrivant à terme. Cette stratégie nécessite un suivi des marchés et doit être modifiée en cas de hausse subite des taux d'intérêts.

Concernant les comptes des associations, le COFIN recommande à la Municipalité d'en informer l'Association des Communes Vaudoises pour qu'elles demandent, en tant que levier politique, au Grand Conseil de tout mettre en œuvre pour structurer les associations intercommunales afin qu'elles rendent leurs comptes annuels avant les dates butoirs des Etats financiers des Communes.

Cugy, le 5 juin 2019

Eric Bron Armand Jost Isabel Matos Philippe Muggli Andreas Zaugg